

Am. de Huygen
gen.

A La Haye le 30. Juillet 1693

A mon neveu, Monsieur, du futur voyage dont il vous
advient il y a quelques jours, mais qui en a duré
quatre, je trouve un avis qui a donné mon Fils
à la Femme pour m'en faire part au lieu de
ce que vostre prisonnier a esté relasché en comp.
de quelques autres, comme on s'est vu vous avertir
de s'en s'en. Il ne me retient, que de m'en
conjoindre avec la bonne Dame Mère du lauplier,
de avec ceux qui se sont si laudiblement intrigués
pour luy, mais je croy devoir à la justification
du procédé de mon Oncle, et des devoirs de mon
Fils, de vous faire voir ce qui s'est passé au
sujet de cet affaire, par les propres mots que
ceuy m'en ont écrits le 24. Voyez
comme il s'en explique.

Toutant l'affaire de Marguis de Refuge, j'en
ay parlé et reparlé à S. A. et à Mons^r de
Bering (qui y a pris beaucoup de plaisir) sans
avoir rien avancé, mais aussi sans pouvoir
dire, que S. A. a tort. Avant la Bataille de
Senef, on avoit fait un traité avec les
Francois, sur la ranson des Prisonniers; qui
ayant esté observé quelque temps, l'ad.
Bataille survint, et quand on redemanda
nos Prisonniers les François y répondirent, que
cette Convention n'avoit pas esté faicte
pour une affaire générale, et gardèrent
nos Prisonniers tant que bon leur sembla
quelque temps après pour observer
l'execution d'affaires générales ou particulieres,
après lequel fut faicte, qui a esté observé
jusqu'au dernier combat, après le quel on
a voulu reconnoître nos gens, et a fallu
envoyer jusqu'à trois ou quatre fois, à ceux
qui nos Prisons n'ont pu aller avec elle

n'importe, qu'on ne vouloit pas les rendre. et
 que l'agresseur S. A. comme vous pouvez croire
 Au bout de quelque temps toutefois, pour
 faire l'onneur combat aux Francois S. A. l'on
 fit proposer, puis qu'ils refusoient de laisser
 reconnoître nos Officiers, que il offroit de faire
 un échange de ceux de leurs Gardes (parmi
 lesquels est un M. de R. fuge) contre par le
 nombre de Prisons; de qui s'il se trouvoit
 que ceux que nous demandions étoient d'un
 peu plus de considération que les leurs, on
 suppleroit le surplus en argent, sur le
 le fait. Ils ont bien répondu cela, et
 cependant ces M. de R. de leurs Gardes ne
 valent d'importance de faire importer
 S. A. pour leur liberté, au moins de pouvoir
 de pouvoir sortir sur parole. mais ces
 procédés insolens l'ont si fort aigry, qu'il
 s'est fait un jour contre (Monsieur de
 Bering (qui n'est pas le Roi ordinaire))
 quand il lui en a encore voulu parler,
 s'il trouvoit pouffé par tel ou tel comman
 dation de dieux personnes de condition
 d'Angleterre et d'ailleurs. Aujourd'hui
 nous lui en avons parlé encore tous deux
 ensemble, sans en avoir pu tirer rien
 de positif, quoy que je lui ferois lire la
 lettre de Monsieur de Berington à ce
 qu'il vaudroit laisser aller M. de R. fuge,
 pour moyennant l'échange. Je ne saurois
 vous conseiller de prendre la peine d'en
 parler au Princesse et d'en avoir de
 peine perdu. Il faudra voir ce que les
 temps donneront. Je n'en ay point perdu à
 parler au Princesse s'il est en

337
possible. Mais c'est la faute de leurs
propres gens, qui ont gâté l'affaire, de la
manière que j'ay eue, et c'est ce que ce
vray mande à Mon^{seigneur} de Refuge même.

Ce grand Herbel, Monsieur, d'un homme chargé
d'affaires autant que vous me l'avez vu, vous
ferez connoître, comme, sur vos instances, et
ne digérez pas du Roy, à vouloir servir les Rois
d'hommes et à obliger ses amis, condition que
j'ay toujours proposée à mes infans. Si l'auroit
cessé, je vous fais Juge de la cause de S. A. vous
qui vous souvenez comme fut votre grand
Maistre a esté exact observateur de parole
donnée à ses intims. Il y a dans nos Brevetés,
de vous l'homme bien tenant (Fust u à son
dam) la Foy promise, mais cela est fortique
en France. A mon avis il ne devoit pas
l'estre en toute l'Europe. Je vous baille les
mains et vous prie de m'employer en droict
ou vous priez me trouver plus promptement
&c.

J'ay eue de vous avoir obligé à prendre vos
Lettres pour les quatre mauvais papiers
d'un Escrivain de 80 ans, qui n'en a nece
jamais pris. Touchant le Carosse, mon
Fils me mande que On d'ouvrittoit de le
avoir eue et j'y à quelque temps à Mon^{seigneur}
de Mortot pour le faire aller, croyant
qu'il devoit déjà estre en chemin vers le
de sorte que, s'il plaist à Dieu, le bruit de
la Banqueroute du Prince d'Orange,
est déjà dans Paris. J'en laisse faire à
ceux qui s'en meslent.

[Faint, mostly illegible handwritten text in Dutch, likely a letter or document fragment.]